









Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurale

SITE NATURA 2000 : « VALLEE DU GARDON DE MIALET »

Site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet Compte rendu du comité de pilotage n°17

Sainte-Croix-Vallée-Française, le 12 décembre 2023

Personnes présentes :

Valdeyron Patrick, Maire de Saint-Etienne-Vallée-Française

Galle Frederic, Office National des Forêts (ONF) 48

Lory Arnaud, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

Cabannes Noémie, CC Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

Descombes Matthieu, Parc National des Cévennes

Fivel Agathe, Parc National des Cévennes

Flayol Philippe, Maire de Moissac Vallée Française

Jean Hannart, Maire de Sainte-Croix-Vallée-Française

Pierre Plagnes, Maire de Saint-Martin-de-Lansuscle et Président du comité de pilotage

Salvado Anne, Région Occitanie

Vagner Rénald, Etablissement Public Territoriale de Bassin (EPTB) Gardons

Roger Travier, association FACEN - FNE

Rouillon Pierre, association PAIS

Marchal Cécilia, CC Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

Boodt Martin, Mairie de Saint-Jean-du-Gard

Andre Serge, Mairie de Saint-Andre-de-Lancize

Pintard Jean-François, Mairie de Thoiras

Sobczak Lucile, Chargée de mission Natura 2000 Vallée du Gardon de Mialet

Personnes ou organismes excusés :

Michel Reydon, Président de la communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère

Nathalie Lamande et Phillipe Bauchet, Région Occitanie

Margot Lepetit, Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR) Sud Lozère

David Flayol, maire de Molezon

Vincent Sylvestre, mairie de Vebron

Laurent Belier, Parc national des Cévennes

Loïc Molines et la structure du Centre national de la propriété forestière (CNPF) Occitanie

Pierre Aiguillon, maire de Saint-Jean-du-Gard

Emilie Bres, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

Juan Pablo Rodriguez, Syndicat des Hautes Vallées Cévenoles

Jérôme Dumont, direction départementale des territoires (DDT) 48

Aurélie Maillols, élue référente Région Occitanie

Fédération Départementale des Chasseurs du Gard

Virginie Guiroy, Syndicat Mixte du Pays des Cévennes

Office Française de la Biodiversité

Michel Brame, mairie de Saint-Etienne-Vallée-Française

Mairie-de-Saint-Germain-de-Calberte











Projet cofinance par le Fonds Europeen Agricole pour le Développement Kural L'Europe investit dans les zones rurale

Ouverture de la séance du 17eme comité de Pilotage du Site Natura 2000 de la Vallée du Gardon de Mialet.

Préalable : Lucile Sobczak et Pierre Plagnes remercient les personnes présentes. Lucile Sobczak ouvre la séance et précise que la Communauté des communes des Cévennes au Mont Lozère est la structure porteuse de l'animation du site Natura 2000. Elle se présente et indique qu'elle est arrivée sur le poste de chargée de mission en avril 2023.

Après un tour de table pour tous se présenter, **Pierre Plagnes** indique que les personnes excusées vont être citées. L'ordre du jour est annoncé :

- I. Passage de compétence Natura 2000 de l'Etat à la Région Occitanie, **présenté par Anne**Salvado (Région Occitanie)
- II. Bilan de l'animation 2023
- III. Dotation biodiversité
- IV. Projets d'animation 2024
- V. Temps d'échange questions

I. Passage de compétence Natura 2000 de l'Etat à la Région Occitanie (Anne Salvado).

(Présentation en pièce jointe)

Anne Salvado prend la parole pour présenter cette partie.

Le transfert de compétence de l'Etat vers la Région Occitanie a eu lieu en application de la loi 3DS datant du 21 février 2022 relative à la décentralisation de la gestion des sites Natura 2000 exclusivement terrestre. À compter du 1er janvier 2023 les Régions se sont vu confier le pilotage des sites Natura 2000 exclusivement terrestre. Ce 1er janvier il y a eu un autre transfert de compétence à la Région : l'instruction et le paiement des crédits FEADER pour les mesures non surfaciques, régi par la loi DDADUE.

C'est un transfert partiel puisqu'il concerne seulement les sites Natura 2000 exclusivement terrestre. Pour la région Occitanie, il y a 221 sites terrestres qui ont été transférés de l'Etat à la Région ce qui concerne environ 70 structures.

Depuis le 01/01/2023, si l'animation d'un site Natura 2000 n'est pas portée par une structure (en général une collectivité territoriale), c'est la Région Occitanie qui est structure porteuse pour l'animation des sites N2000 orphelin. Pour ce faire, un marché public régional pluriannuel par lot a été mis en place pour trouver des structures ou des associations qui puissent assurer l'animation pour les sites orphelins.

II. Bilan de l'animation 2023

(Présentation en pièce jointe)

Gestion administrative

Un point sur la gestion administrative avec une présentation du budget prévisionnel et des réalisations est fait

Pierre Plagnes intervient en précisant que l'ancienne personne sur le poste était à 80% et que Lucile S. est maintenant à 100%.

Contrats Natura 2000

Lucile Sobczak explique qu'elle a travaillé sur le suivi de contrat N2000, et a fait un point sur le contexte des contrats.











Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

Sur le pré humide de Roquefeuille, une action d'entretien a été faite (habitat rare sur le site Natura 2000 bénéficiant d'un contrat de restauration), avec la réalisation d'un chantier bénévole en partenariat avec le CEN Occitanie (bénéficiaire du contrat).

Sur la plantation des Pins de Salzmann (site du Martinet) à St-Etienne-Vallée-Française, un suivi sanitaire des arbres plantés en 2019 et des arbres témoins sur le col d'Uglas a été réalisé. Le pointage au GPS des plus de 300 Pins de Salzmann plantés en 2022 a bien avancé.

Pierre Plagnes précise que la plantation de Pins de Salzmann a été réalisée avec l'ONF et Lucile Sobczak ajoute également que le projet était en collaboration avec l'INRAE d'Avignon. Le projet est porté par la CC des Cévennes au Mont Lozère sur un terrain intercommunal.

Lucile Sobczak énonce qu'elle a accompagné, cette année, une propriétaire pour finaliser et déposer un dossier de contractualisation N2000 pour une restauration de châtaigneraie cévenole méditerranéenne de 3.2 hectares. Ce projet a pour vocation d'être pérenne puisque les parcelles seront mises à disposition à un agriculteur. Egalement, des contrats sont en préparation et en réflexion, c'est le cas d'un projet de restauration de milieux ouverts et d'habitat sur St-Martin-de-Lansuscle. Lucile Sobczak ajoute qu'elle est allée à la rencontre d'un propriétaire intéressé pour faire restaurer sa châtaigneraie. Le dossier était en attente par manque de temps.

• Animation du PAEC Projet Agro-Environnemental et Climatique

Lucile Sobczak fait le point sur l'animation du PAEC.

Jean Hannart demande combien d'agriculteurs ont été sollicités.

Lucile Sobczak répond que c'était un peu moins d'une centaine de courriers qui ont été envoyés.

Anne Salvado précise qu'elle a des informations complémentaires après s'être renseignée. L'enveloppe 2024 va être connue à l'issue d'une réunion CRAEC se déroulant le 12-12-2023. Le report de l'enveloppe 2023 sera normalement possible pour les contrats 2024. Cependant la DRAAF devra attendre le début d'année prochaine pour savoir s'ils ont une enveloppe pour assurer la contrepartie FEADER. Des éléments plus précis seront transmis en début d'année 2024.

Autre action de gestion

Lucile Sobczak évoque l'accompagnement réalisé, avec le Conseil Départemental du Gard, envers la commune de Mialet, pour la réalisation d'une délibération du projet d'extension de Zone de Préemption d'Espace Naturel Sensible.

Formation et échanges

Lucile Sobczak indique qu'une convention de coopération a été signée entre le Conservatoire d'Espace Naturel d'Occitanie et la Communauté des communes des Cévennes au Mont Lozère. Cette année, cette convention de coopération a permis de réaliser un tuilage, sous forme de journées d'échanges, entre l'ancien chargé de mission et la nouvelle chargée de mission. Lucile Sobczak précise que cela était essentiel et important au bon déroulé de sa prise de poste. Egalement, la chargée de mission Natura 2000 a réalisé une animation foncière auprès de propriétaires de parcelles sur la zone historique de Pins de Salzmann.

Lucile Sobczak explique qu'elle a essayé de participer au maximum à des réunions ou des rencontres avec les différents partenaires et acteurs du territoire pour échanger au mieux sur des problématiques, projets communs.











Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

Amélioration des connaissances

Lucile Sobczak présente les différentes actions d'amélioration des connaissances qui ont été réalisées cette année sur le site.

Matthieu Descombes précise que Lucile S. a présenté, il y a peu de temps, les résultats de l'étude génétique du Pin de Salzmann à la commission biodiversité du Parc National des Cévennes et remercie pour ce travail.

Pierre Plagnes indique qu'il est bien de se rapprocher de nous (Natura 2000) et de nous faire remonter l'information lorsqu'il y a une présence de chauves-souris qui est constatée dans le bâti, notamment pour faire un suivi.

Information, communication, sensibilisation

Concernant les panneaux d'informations, cette année une dégradation a été constatée sur Saint-Etienne-Vallée-Française au Martinet. Le panneau a pu être récupéré, mais le cadre est endommagé. A Mialet, ce sont les objets tournants du panneau qui sont abîmés.

Pierre Plagnes précise qu'auparavant il y a eu une dégradation par une intempérie d'un panneau à Moissac-Vallée-Française, mais que la plaque du panneau a aussi pu être récupérée.

Il est demandé si d'autres dégradations volontaires ont déjà été constatées.

Pierre Plagnes répond non, mis à part une année, un graffiti qui a pu être effacé.

Lucile Sobczak indique qu'il va falloir réfléchir à un moyen pour restaurer ces panneaux.

III. Dotation biodiversité:

Lucile Sobczak présente le fonctionnement de la dotation biodiversité perçue par les communes du site Nature 2000.

Anne Salvado précise que jusqu'en 2022 la dotation biodiversité n'était pas fléchée dans les budgets des communes, mais que depuis cette année elle est indiquée en tant qu'« aménité rural ». C'est l'Etat qui verse cette dotation aux communes, la liste est accessible sur internet avec toutes les communes de France. La Région, l'Agence Régional de la Biodiversité et l'inter-réseau Natura 2000 vont travailler sur un catalogue de mesures qui ont été mises en place sur des communes, afin de créer un document clé en main de l'utilisation que peuvent faire les communes de cette dotation pour des projets en faveur de la biodiversité. Cela a pour but de présenter un « mode d'emploi » et de faciliter l'utilisation de cette dotation.

Lucile Sobczak présente des exemples d'utilisation par des communes de la dotation (fraction Natura 2000) pour des projets en faveur de la biodiversité et expose des idées plus larges de projets qui peuvent être mis en place.

Les idées sont des propositions, il peut avoir bien d'autres utilisations et les communes sont libres de leur utilisation.

Cécilia Marchal précise que pour qu'un accompagnement soit possible par un chargé de mission Natura 2000 pour la mise en place d'actions avec la dotation biodiversité, il faut que cela soit en lien avec des enjeux de gestion du site Natura 2000.











Projet cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural L'Europe investit dans les zones rurales

Renald Vagner précise que dotation pourrait servir au retrait des dépôts sauvages de déchets qui se retrouvent de manière illicite sur les communes.

Jean Hannart indique qu'un gros travail de réduction de l'éclairage nocturne a été réalisé sur la commune, mais il regrette qu'il n'y ait pas eu d'étude pour démontrer les effets produits.

Anne Salvado précise que s'il y a un souhait de démontrer les conséquences de leurs efforts sur l'éclairage nocturne, ils peuvent réaliser une étude en utilisant la dotation biodiversité et que des études existent déjà sur ce sujet.

Matthieu Descombes, indique qu'une étude a été réalisée par le Parc National des Cévennes sur ce sujet *(présente en annexe).*

IV. Projets d'animation 2024

Lucile Sobczak présente et propose les thématiques et les différents projets envisagés pour l'animation du site Natura 2000 de la vallée du Gardon de Mialet pour 2024 *(cf présentation en pièce jointes).*

Aucune objection ou suggestion n'est apportée pour les projets d'animations.

V. Temps d'échange – questions

Jean Hannart se questionne sur les plantes invasives, avec une inquiétude sur le fait que l'on ne trouve pas de solutions pour gérer les endroits dans lesquels on les retrouve déjà. Est-ce que des techniques d'ingénierie existent ?

Rénald Vagner indique que l'EPTB devait intervenir par scarification au niveau du pont de Negases pour un problème d'atterrissement, cependant l'atterrissement était constitué uniquement de Renoué du Japon et de Buddleia, ce qui fait qu'ils n'ont pas pu intervenir. L'EPTB développe et teste des méthodes sur des plus gros cours d'eau. Le problème est tel que si l'on agit sur un endroit à enjeux pour l'ETPB, ces espèces exotiques envahissantes sont tellement présentes et en amont qu'elles se réinstalleront. L'impact des crues de 2020 sur la colonisation de la Renouée du Japon leur pose question, elle était moins présente sur le Gardon de Saint–Martin-de-Lansuscle avant cela.

Cécilia Marchal, ajoute sur la gestion des espèces exotiques envahissantes, qu'il paraît important surtout de surveiller les endroits où elles ne sont pas présentes, et particulièrement en amont des cours d'eau (risque de dispersion plus grand), et de faire remonter l'information. Sur des sites Natura 2000 très étendus, comme il y a dans le secteur, il est difficile de tout surveiller donc il ne faut pas hésiter à faire remonter les informations si l'implantation de ces espèces est constatée.

Rénal Vagner ajoute que sur un secteur au niveau la Borie, la Renoué du Japon est présente sous une autre forme que celle habituelle, elle est dans les systèmes racinaires des aulnes et elle est très étendue, il est alors très compliqué d'agir dessus. L'EPTB se concentre maintenant sur les détections précoces et les espaces à enjeux.

Anne Salvado indique qu'il existe un portail qui traite des espèces exotiques envahissantes en Occitanie, mis en place par le CEN Occitanie et le Conservatoire Botanique National, qui permet d'avoir un tableau de bord de ces espèces, des moyens pour agir, des retours d'expériences, un outil de signalement...: https://eee-occitanie.org

Rénald Vagner ajoute que l'EPTB a travaillé pour labelliser le Gardon de Mialet rivière en bon état, donc maintenant, l'ensemble du bassin versant qui compose le site Natura 2000 est labellisé rivière en bon état (dépendant des critères de la DCE).

Lucile Sobczak et Pierre Plagnes, remercient les membres de leur participation et clôturent ce dixseptième comité de pilotage.